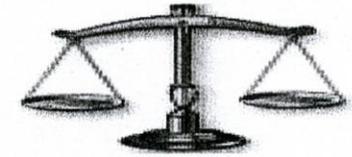




REPUBLIQUE DU NIGER  
COUR D'APPEL DE NIAMEY  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY



COMPTE RENDU D'AUDIENCE DE CONCILIATION ET CONTENTIEUSE DU 07 FEVRIER 2023

Président : Moussa SOULEY

Juges Consulaires : 1. Ibba A. Ibrahim

2. Gérard Antoine Bernard Delanne

Greffière : Me Daouda HADIZA

N°	RG	DEMANDEUR(S)	DEFENDEUR(S)	RÉSULTATS
<b>CONCILIATION</b>				
<b>AFFAIRES</b>				
01	43/23	La Société Marché Européen SARLU Assistée de la SCPA LBTI	L'Agence Nationale d'exploitation des infrastructures sportives du Niger (ANEIS)	Le Tribunal : Constata l'échec de la tentative de conciliation, s'agissant d'une assignation à bref délai et renvoie à l'audience de plaidoirie du 14 Février.
02	41/23	Mr Frebi Ibrahim Awaytide Assisté de Me Said Ould Salem	Mr Ibrahim Guida	Le Tribunal : Ordonne la radiation de la cause du rôle général, dit qu'elle ne peut être reprise une seule fois.
03	30/23	Entreprise Chérif Moussa et frères Assistée de Me Djibo Ibrahim	Kalpa Taru Power Transmission Limited	Le Tribunal : Constata l'échec de la tentative de conciliation, constate que le dossier n'est pas en état d'être jugé, renvoie la cause et les parties devant le juge Kolo Boukar pour la mise en état.
<b>CONTENTIEUX (AFFAIRES DU JOUR)</b>				
01	413/22	African Development Universalis (ADU)	Abdoul-Karim Farouk	Délibéré au 28 Février 2023
02	264/22	Ahmed Hamed	Dr Gonda Magagi Aissa	Renvoie au 22 Février 2023, empêchement d'un juge consulaire





**REPUBLIQUE DU NIGER**  
**COUR D'APPEL DE NIAMEY**  
**TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY**



03	379/22	Elh Aboubacar Abdou	Zara Laouali	Délibéré au 28 Février 2023
04	309/22	Monsieur Amza Abdou	Compagnie Royal Air Maroc	Renvoie au 14 Février 2023 pour Ahmed Mamane
05	376/22	SONUCI SA	MP	Renvoie au 28 Février 2023 pour production du rapport
06	226/22	Magagi Abdou	ORABANK Niger SA	Délibéré au 07 Mars 2023
07	217/22	Mr Idé Yahaya Massaoudou	Mr Harissou Siddo	Délibéré au 28 Février 2023
08	365/22	Entreprise Morey	SONILOGA	Délibéré au 07 Mars 2023
09	215/22	Société Manal	SWIS UMEF UNIVERSITY	Renvoie au 28 Février 2023 pour transaction
10	323/22	Mamadou Talata Doula	SAHAM devenue SANLAMAH Assurance	Renvoie au 21 Février 2023 pour le Tribunal (empêchement des juges consulaires)
11	415/22	Mr Aboune Godi Ange Lionel	Ethiopien Airlines Office	Délibéré au 07 Mars 2023
12	409/22	Union Farin Cki de Matankari	Mr Bachir Mahamane	Renvoie au 21 Février 2023 pour la SCPA IMS
13	381/22	Mr Bouhari Mamane	Moussa Houdou Younoussa, Société Dotcho SARL	Délibéré au 07 Mars 2023
<b>AFFAIRES EN DELIBÉRÉ</b>				
01	310/22	Monsieur Alkassoum Indatou	Médecin sans frontière section Espagne ; SAHAM Assurance	Délibéré Prorogé au 15 Février 2023.
02	237/22	Elh Moussa Larabou	BSIC SA	<b>Le Tribunal Statuant publiquement, contradictoirement, en matière commerciale et en premier</b>





**REPUBLIQUE DU NIGER**  
**COUR D'APPEL DE NIAMEY**  
**TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY**



**En la forme**

- Reçoit les exceptions de sursis à statuer et de prescription soulevées respectivement par les conseils de la BSIC et Moussa Larabou et Me Ousseini Ali ;
- Sursoit à statuer sur le fondement des articles 4 du Code de Procédure Pénale et 21 de la loi n°2019-01 du 30 avril 2019 fixant la composition, l'organisation, la compétence et la procédure à suivre devant les tribunaux de commerce et les chambres commerciales spécialisées en République du Niger et 314 du Code de Procédure Civile jusqu'à l'issue de la procédure sur les mêmes faits pendant devant le tribunal correctionnel ;
- Réserve les dépens ;

**Avis du droit d'appel :** devant la chambre commerciale spécialisée de la Cour d'Appel de Niamey dans le délai de huit (08) jours de sa signification, (augmenté d'un (01) mois de délais de distance) au greffe du tribunal de céans par déclaration écrite ou verbale ou par voie d'huissier.

Arrêté le présent rôle à 18 dossiers  
Fait à Niamey, le Mardi 07 Février 2023

**Le Greffier en chef**

